

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 décembre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1985)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 383

présenté par

M. Jean-René Cazeneuve, rapporteur général au nom de la commission des finances

-----

**ARTICLE 13**

- I. – Supprimer l’alinéa 26.
- II. – En conséquence, supprimer l’alinéa 33.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le Sénat a adopté un amendement prévoyant un double comptage des quantités d’énergie issues de l’hydrogène bas-carbone, comme c’est déjà le cas pour celles issues de l’hydrogène renouvelable.

Or le bilan environnemental de ces deux types d’hydrogène ne peut être considéré comme identique.

De plus, d’importantes quantités d’hydrogène bas-carbone seront disponibles d’ici quelques années, de sorte que l’avantage octroyé n’apparaît pas utile.

Il est donc proposé de supprimer cette disposition.